



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Bonjour,

Vous savez peut-être déjà que vous devez soumettre vos réclamations de dépenses électroniquement via le *Portail de réclamation de dépenses des membres*. Pour se faire et pour vous aider à démarrer, veuillez svp suivre les étapes ci-dessous. Veuillez noter que notre service des Finances n'accepte plus de réclamation papier à moins d'une situation exceptionnelle. En utilisant le système électronique, vous ne devez plus remettre de reçus au moment de réclamer, par contre, il est **OBLIGATOIRE** de conserver vos reçus pour une période de **DEUX (2)** ans advenant le cas où la direction des Finances procède à une vérification approfondie des dépenses réclamées. Dans un tel cas, on vous demandera de fournir les reçus qui justifieront vos dépenses. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir les reçus demandés, il se peut qu'on vous demande de rembourser le montant qui a déjà été réclaté et remboursé.

RÉCLAMATION DE DÉPENSES ÉLECTRONIQUE POUR LES MEMBRES

Comment se connecter au Portail de dépenses des membres

Étape 1 – Rendez-vous sur le site <http://syndicatafpc.ca/> et cliquez sur « se connecter »

Étape 2 – Entrez votre nom d'utilisateur et mot de passe

Étape 3 – Si vous n'avez aucun compte sur le site de l'AFPC alors vous devez en créer un

Étape 4 – Soumettre votre réclamation de dépenses en ligne. Vous y trouverez un manuel de référence. Pour de l'aide, veuillez communiquer avec votre bureau régional sinon envoyez un courriel à MemberExpClaims@psac-afpc.com